

Le 4 décembre 2009, avec l'appui unanime de l'Assemblée nationale du Québec, le gouvernement québécois donnait le coup d'envoi à une importante consultation populaire : la Commission itinérante sur le droit de mourir dans la dignité allait à la rencontre des citoyens pour entendre leur point de vue sur une réalité qui nous concerne tous, à savoir le droit de revendiquer une mort conforme à nos valeurs. S'enclenchait alors un long processus de réflexion sur un sujet extrêmement sensible, la fin de vie et les droits et responsabilités attenantes. L'enjeu était de taille et c'est dénué de tout esprit partisan que la Commission s'est attelée à la tâche avec un professionnalisme exemplaire.

Depuis plusieurs années, la population québécoise, dans une très large proportion, adhère à l'idée du droit à une mort digne, paisible et sereine. Rien d'étonnant alors que tout près de 7000 personnes (6779) aient répondu au sondage mis en ligne par la Commission. Plus de 30 experts, médecins, philosophes, avocats, sociologues, psychologues, travailleurs sociaux et autres ont témoigné devant la Commission. Nombre d'entre eux, notamment le Collège des médecins, la Fédération des spécialistes et le Barreau n'hésitent pas à reconnaître le droit fondamental de la personne à décider pour elle-même de la fin de vie qu'elle souhaite et au respect de sa volonté clairement exprimée.

À la grandeur du territoire, la Commission sur la question du droit de mourir dans la dignité a donné la parole au citoyen. Quelque 273 organismes et individus ont déposé leur mémoire ou leur témoignage. De ce nombre, près de 70% se sont présentés devant la Commission et ont répondu aux questions des parlementaires. Il n'est certainement pas exagéré de conclure à une participation citoyenne exemplaire. Parallèlement à ce travail essentiel, les médias n'ont pas été en reste: émissions télévisées, panels de discussion, reportages, éditoriaux, opinions du lecteur, le débat est toujours d'actualité. Force nous est de reconnaître que deux positions s'affrontent. D'un côté, la reconnaissance du droit de la personne de choisir pour elle-même sa fin de vie, compte tenu des limites réelles de la médecine à contrôler efficacement toutes les douleurs et de l'impuissance de cette dernière à soulager la souffrance inéluctable et de l'autre, la déification des soins palliatifs et par le fait même le déni des limites bien réelles de la science médicale.

L'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD) déplore profondément le fossé qui se creuse de plus en plus entre les «*méchants*» et les «*bons*», ces derniers conjuguant sans réserve désinformation, mauvaise foi, autoritarisme religieux, refus d'un certain pouvoir médical de reconnaître l'intelligence et le jugement de la personne et, par le fait même, négation du droit de choisir pour soi-même une mort empreinte de sérénité. Face à l'écoute, la compassion et le respect de la personne, c'est le refus d'assumer une responsabilité médicale exigeante, à savoir l'accompagnement empathique du malade vers une fin douce et humaine.

L'AQDMD persiste à espérer qu'un jour, le Québec, comme ailleurs certaines législations occidentales, reconnaîtra au citoyen le droit de recourir, en fin de vie, à une assistance médicale à mourir. La certitude d'une mort paisible, respectueuse de la

personne et de ses proches deviendra alors partie intégrante des soins palliatifs. Nous attendons avec impatience le dépôt du rapport de la Commission qui ne saurait se contenter de vœux pieux. Les fins de vie inacceptables ne sont pas exceptionnelles et les pires dérives sont généralement le fait d'un encadrement inadéquat, voire même inexistant.

Nous sommes convaincus que le sens éthique de nos parlementaires les incitera à proposer des mesures conformes aux valeurs de justice et de droit dont notre société est fière de se prévaloir. Quant à nous, grâce au soutien de nos membres, nous poursuivrons notre travail pédagogique d'information sur les droits citoyens, notamment par le biais des *Directives de fin de vie*.

Nous avons du pain sur la planche!

Madeleine Dalphond-Guiral,
pour le C.A. de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité.
Laval le 5 septembre 2011
www.aqdm.qc.ca